

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES EXTRAORDINAIRE 2001 DE LA FEDERATION SUISSE DE NATATION

Date: 21 avril 2001  
Lieu: Maison du Sport, Laubeggstrasse, Berne  
Organisateur: Comité central  
Présidence: Harald Müller, Président central FSN  
Présents: 38 clubs avec 175 voix de délégués,  
5 membres d'honneur et 3 présidents régionaux  
(resp. leurs remplaçants), au total 183 voix  
Durée: 10.00h – 13.45h  
Procès-verbal: Harald Müller

### 1. Bienvenue

Au nom du comité central, Harald Müller, président central de la FSN souhaite la bienvenue:

- aux représentants des clubs membres
- aux présidents d'honneur et aux membres d'honneur présents
- aux invités, notamment à Mme S.K. Jost (Swiss Olympics) et à Mme M. Spühler (IAN)
- aux autres membres présents représentants des organes de la FSN.

### 2. Approbation du procès-verbal de l'AD 2000

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués ordinaire des 25/26 novembre 2000 à Fribourg a été publié en mars sur internet et envoyé aux clubs en langue allemande, resp. française avec l'invitation à l'assemblée des délégués extraordinaire.

Le président de l'assemblée explique la remarque écrite reçue précédemment de la part du Polo Club Berne concernant une formulation incorrecte dans la proposition 2 du chapitre 5 du procès-verbal de synchro (page 20). Sur la base de la décision de la sous-proposition de Schönenwerd, qu'aucune exception ne sera admise, les mots „par principe“ ont été biffés de la proposition de décision qui reflète ainsi une situation correcte.

Aucune autre formulation n'a donné lieu à discussion et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3. Budget Synchro 2001

Selon l'ordre de l'assemblée technique de natation synchronisée du 25.11.2000, le caissier central présente le budget renouvelé. Aucune discussion n'est demandée. Le budget est approuvé à l'unanimité.

### 4. Approbation des comptes 2000 et rapport des réviseurs des comptes

#### 4.1 Explications des comptes 2000

En ce qui concerne les liquidités dans les sports spécifiques, on peut dire de manière générale qu'à l'exception de la natation, les moyens sont limités et qu'en fait, pour les responsables sportifs, l'exploitation courante ressemble davantage à une excursion sur la corde raide qu'à un déploiement planifié de moyens. Ceci est une constatation réaliste sans aucune connotation négative. Elle démontre cependant aussi à quel point les responsables ont été économes jusqu'à ce jour avec les rares fonds disponibles.

Grâce à une meilleure situation au niveau du sponsoring, le sport spécifique de la **natation** se trouve dans une situation légèrement plus confortable. C'est aussi le seul domaine technique qui a pu solder ses comptes positivement avec un bénéfice d'environ Fr. 13'000.--

Pour le **plongeon**, la charge constituée par la participation aux Jeux Olympiques de Sydney et au Championnat d'Europe de Helsinki la même année a conduit à des dépenses extraordinaires nécessitant l'utilisation d'une réserve de Fr. 35'000.--. Des efforts supplémentaires dans la préparation des Jeux Olympiques et dans le domaine des juniors ont conduit à une augmentation des honoraires techniques à Fr. 86'000.--.

Après de nombreuses années, l'élite du **waterpolo** a à nouveau réussi une qualification au Championnat d'Europe. Les frais de préparation d'environ

Fr. 124'000.-- sont plusieurs fois supérieurs à ceux des années précédentes. Les frais complémentaires résultant du Championnat d'Europe à Malte ont pu être gardés sous contrôle grâce à des contributions supplémentaires accordées par l'AOS et grâce à l'engagement sans relâche du directeur technique dans la recherche de sponsors. Des cotisations de la part de donateurs, de sympathisants et de sponsors ont fait couler plus de Fr. 30'000.-- de plus dans la caisse du waterpolo. Au nom de la direction, un cordial merci (applaudissements).

Après avoir subi des pertes importantes l'année dernière, la **natation synchronisée** a vu, pour la première fois, un peu d'espoir se pointer à l'horizon. La réduction des salaires et honoraires a également mené à une légère décharge des comptes.

Le domaine "**Santé-Fitness-Loisirs**" (SaFiLo) semble avoir traversé le creux de la vague. Le revers de Fr. 37'000.-- montre que, malgré une équipe engagée et pleine d'initiative, ce domaine doit lutter contre des „charges anciennes“. De surcroît, il est perceptible que de nouvelles idées sont demandées. Il semble donc qu'outre la jeunesse, l'âge dispose d'un potentiel considérable. SaFiLo devra marquer sa présence dans ce domaine précis.

Les revenus provenant des cotisations des membres et des frais de cours ont pu être multipliés et laissent espérer une nouvelle progression. Les nouvelles structures des cours et des programmes sont à considérer comme des investissements dans l'avenir, qui ont toutefois fait augmenter sensiblement les dépenses pour les salaires et les honoraires.

La **caisse centrale** doit digérer un déficit d'environ Fr. 27'000.--. Tandis que les frais de personnel ont pu être maintenus au niveau de l'année précédente, les frais de bureau ont pu être réduits de Fr. 12'400.--. Le loyer, les charges et l'entretien ont aussi pu être réduits de Fr. 13'200.--. Pour la présence dans des organismes internationaux, la centrale a dû déboursier une somme supplémentaire de Fr. 6'000.-- et pour la direction de la fédération une somme supplémentaire d'environ Fr. 17'000.--. A ce propos, il est à retenir que les dépenses suivantes ont dû être effectuées: Fr. 6'400.-- pour des tâches présidentielles, Fr. 1'400.-- pour des délégations à des compétitions, Fr. 4'200.-- pour la mise à jour et les consultations de la TVA et Fr. 2'400.-- pour l'homologation des piscines e.a. Malgré une augmentation des revenus grâce à des annonces, il reste à la caisse un manque de Fr. 43'000.-- pour Perlas d'ava. Une amélioration du résultat ne peut vraisemblablement être obtenue que grâce à une réduction des frais fixes du secrétariat (loyer) et par une modification de la structure des tâches.

Laurent Ballif demande pourquoi, par rapport à l'année précédente, les cotisations de l'AOS divergent autant vers la bas. Steffi Häberli et Michael Geissbühler expliquent que le voyage aux Jeux Olympiques de Sydney a été payé directement par l'AOS et qu'ainsi aucune autre cotisation n'apparaît dans nos comptes.

Le directeur Paul Bächtiger remercie spécialement le controlling compétent des comptes.

Steffi Häberli explique spécialement diverses positions des comptes de natation synchronisée.

Sisto Salera souhaite savoir à combien le déménagement est comptabilisé. Sepp Rüegg commente les coûts actuels et le budget encore ouvert.

Pour conclure, une **vue d'ensemble de tous les comptes partiels** de la FSN est distribuée et expliquée.

Il n'y a pas d'autres questions.

#### 4.2 Nomination des scrutateurs

Tous les délégués ont reçu leurs cartes de vote et aucune objection n'a été élevée contre l'ordre du jour. L'assemblée a été convoquée selon les statuts. Le nombre de bulletins de vote mentionné au début du procès-verbal a été distribué. L'assemblée a ainsi atteint le quorum.

Il n'a pas été donné suite à la proposition de désigner les deux nouvelles collaboratrices du secrétariat central comme scrutatrices. Le président de la commission d'arbitrage, Hansjörg Huber et le président régional Laurent Ballif ont été désignés comme scrutateurs.

### 4.3 Rapport et proposition des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes de la caisse centrale et des comptes des commissions des branches techniques a été effectuée par les vérificateurs des comptes Denis Jaccard, Anton Mächler et Peter Füg.

Peter Füg lit le rapport des vérificateurs et, au nom des vérificateurs des comptes, demande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels de la Fédération, de remercier le caissier central, le secrétariat central et les caissiers des commissions pour leur travail et de donner décharge au comité central pour l'année financière 2000.

### 4.4 Approbation des comptes 2000

Les comptes plongeon, waterpolo, natation synchronisée, santé-fitness-loisirs et natation de compétition sont présentés séparément.

Les délégués approuvent à l'unanimité tous les comptes partiels ainsi que les comptes de la caisse centrale.

### 5. Décharge au comité central

Le président de l'assemblée cite le point 9.2 du procès-verbal de l'AD 2000 stipulant qu'à la suite des décisions de l'AD 2000 à Fribourg, l'approbation des comptes 2000 accorde définitivement décharge au comité central pour sa gestion de la saison financière 1999/2000.

### 6. Etude des propositions et informations

Le président de l'assemblée explique qu'à ce point de l'ordre du jour, aucune proposition au sens propre du terme n'a été soumise à l'examen pour l'assemblée de ce jour. Toutefois, des informations approfondies et des bases de discussion pour l'élaboration des propositions pour l'AD ordinaire de l'automne prochain sont à l'ordre du jour.

#### 6.1 Modèle de cotisations

Harald Müller présente, à l'aide de transparents, un modèle de cotisations avec accentuation des sports spécifiques et avec l'idée de l'élimination de la cotisation de base. Des systèmes de licences propres à chaque sport spécifique doivent être possibles et le chiffre des cotisants augmenté.

Michael Geissbühler fait remarquer qu'à la fin, ce qui importe aux sports, c'est ce qu'il leur reste tous comptes faits.

A la question du pourquoi d'une augmentation du nombre de cotisants, il est répondu qu'un plus important nombre de personnes représentées par la Fédération augmenteront l'importance de celle-ci et qu'ainsi les fonds disponibles pour le sport seront augmentés sans qu'en premier lieu la cotisation de chacun doive être augmentée.

#### 6.2 Organisation de la FSN

Hans Ulrich Schweizer informe que, durant les deux dernières années, différentes discussions stratégiques ont eu lieu, en partie dans un cercle élargi, lors desquelles l'organisation future et la structure de la direction de la FSN ont été discutées. Il y a été convenu des buts suivants:

- la direction de la Fédération est divisée en un niveau stratégique et en un niveau opérationnel.
- les sports spécifiques obtiennent des compétences propres plus importantes et également des responsabilités propres accrues.
- les organismes doivent être réduits et une délégation accrue doit être pratiquée.

Entre-Temps, diverses mesures ont été prises par le comité central sur la base des statuts en vigueur, d'autres exigent toutefois une modification des statuts. Cet état de fait ainsi que l'effort de simplification et de dépuración des statuts, qui datent de 1969, ont conduit le comité central à présenter à l'assemblée des délégués 2001 à Soleure, une version entièrement remaniée des statuts. Des dispositions inutiles ou insignifiantes doivent être supprimées.

Une partie de ces statuts remaniés avait déjà été approuvée par l'assemblée des délégués 2000 à Fribourg (membres, fédérations régionales). Le projet concernant l'organisation et la structure de la direction de la FSN ont été joints en langue allemande à l'invitation à cette assemblée des délégués extraordinaire. Le comité central souhaite connaître l'opinion des clubs et des organes à ce sujet; l'assemblée de ce jour leur en donne la possibilité. De plus, les clubs sont invités à faire parvenir leurs remarques à ce sujet par écrit d'ici la fin juillet au secrétariat

central de la FSN. Ceci d'une part, pour que celles-ci puissent être intégrées aux réflexions futures et d'autre part, afin que l'assemblée des délégués ne soit pas chargée outre mesure. En effet, le comité central trouverait laborieux le fait qu'à Soleure des remarques de principe et des propositions de modifications soit émises pour la première fois conduisant à de longues discussions alors qu'elles auraient très bien pu être déjà déposées et entendues avant la mise à l'enquête.

Une prise de position écrite de Thomas Rüesch (membre d'un ressort du sport spécifique natation) et une autre de la part des Limmattixen ont déjà été soumises. Michael Geissbühler (membre de la direction du plongeon) souhaite que les directeurs des sports spécifiques continuent à être élus par l'assemblée des délégués et non par l'assemblée du sport spécifique correspondant.

Le représentant du Polo Club Berne demande (par écrit et verbalement) au comité central de s'en tenir aux statuts pendant la procédure et de ne pas restreindre les droits des membres. Hans Ulrich Schweizer le garantit mais signale en même temps que le comité central (et probablement les délégués) trouveraient pénible le fait que, comme mentionné plus haut, des remarques de principe et des propositions de modifications soient émises pour la première fois à Soleure alors qu'elles auraient déjà aussi bien pu être déposées, entendues et traitées auparavant.

Pour conclure, Hans Ulrich Schweizer informe les délégués, à l'aide d'exemples, que, selon les cas et particulièrement envers les sponsors et lors de présentations à l'extérieur, le comité central emploiera déjà la nouvelle terminologie.

### 6.3 Nouvelle organisation de la juridiction à la FSN

Hans Ulrich Schweizer informe que, pour l'assemblée des délégués 2001, une proposition sera élaborée par un petit groupe de juristes. Celle-ci simplifiera les dispositions concernant la juridiction à tel point qu'à l'avenir, le directeur de la branche sportive spécifique concernée pourra décider en première instance pour les intérêts sportifs et qu'en deuxième instance, une seule commission sportive sera compétente (en lieu et place de la commission d'arbitrage et de la commission de recours).

### 7. Divers

Sepp Rüegg informe au sujet de l'état et des coûts du **déménagement du secrétariat central à Burgdorf** et remercie les personnes impliquées pour leur immense travail, avant tout Thomas Marti et Edith Boss qui, outre leur travail en natation, resp. natation synchronisée, ont effectué un très important travail supplémentaire pour le secrétariat et le déménagement. En effet, par moments, ces efforts ont presque été surhumains. Un cordial merci tout spécialement à Hans Ulrich Schweizer, à la famille Boss et au club de Burgdorf qui ont investi beaucoup de leur temps libre pour cette action.

A cause du déménagement, Silvia Sinzig et Simone Kuhn ont malheureusement démissionné de la FSN. Leur travail a été reconnu, estimé et remercié. Grâce à une recherche intensive, Sepp Rüegg est en mesure d'annoncer que ces deux postes sont à nouveau occupés. Les deux nouvelles collaboratrices Alexandra Zulauf-Oesch et Sandra Mathys-Morgenegg se présentent de manière sympathique et la bienvenue au sein de la FSN leur est souhaitée par acclamation.

Harald Müller informe au sujet de l'état du projet „**Centre National de Natation à Fribourg**“ et explique la différence entre le contrat de cotisation (à conclure entre „Gottéron Village“ et le BASPO) et le contrat d'utilisation (à conclure entre la FSN et „Gottéron Village“). A présent, la FSN doit définir la quantité d'utilisation de la future piscine et les conditions y relatives. Sisto Salera en tant que conseiller de l'équipe d'architectes dans le domaine „eau“ complète ces explications avec l'état actuel des plans et les dimensions de la piscine couverte.

Hans-Ulrich Schweizer, en tant que représentant de la FSN à „l'Association du Centre suisse et régional de natation à Berne“ (et en tant que son président) démontre que, malgré les importants efforts de la part de certains membres du comité, on ne peut guère encore concéder une chance de réalisation au centre de Berne. En effet, après une nouvelle demande écrite, le conseil municipal de la ville de Berne s'est bien dit intéressé par le projet mais n'est pas disposé à y apporter son aide

financière. Ceci représente toutefois une condition pour pouvoir établir une nouvelle demande de soutien au canton de Berne.

Harald Müller donne des informations au sujet du projet „**esport.ch**“ de l'AOS. Son état actuel est qu'une société anonyme doit être créée sous le nom de SPORTPORTAL. Selon la déclaration d'intention présentée dans le projet, la FSN devrait y participer avec 392 parts à Fr. 10.--, soit avec Fr. 3'920.--.

Urs Studer donne des informations au sujet de l'état des **contrats de sponsoring** avec SPEEDO, HELSANA et COOP. Il informe en outre que la FSN ne s'engagera pas à **Expo.02** faute de ressources personnelles et financières.

Il présente ensuite, à l'aide de transparents, l'évolution du nouveau **Corporate Design** et démontre que ces réajustements sont impérativement nécessaires, d'autant plus que les nouveaux sponsors exigent une image plus professionnelle et attrayante de la FSN au niveau publicitaire. Le remplacement des papiers à lettre et des enveloppes se fera de manière progressive et selon les besoins.

Du même coup, le tirage du **Journal de la Fédération** doit être augmenté massivement et un concept est actuellement élaboré à ce sujet. Dans ce but, la transmission des adresses des membres des clubs sera nécessaire.

\*\*\*\*\*

Le président central remercie les délégués pour leur collaboration, leur souhaite une belle saison de piscine en plein air et, malgré les chutes de neige, un bon retour dans leurs foyers. Il lève l'assemblée des délégués extraordinaire 2001 à Berne à 13.15h.

FEDERATION SUISSE DE NATATION  
Pour le procès-verbal:

Berne, en mai 2001

Harald Müller